PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2018

Date de convocation : Le 25 janvier 2018
Date d'affichage : Le 16 février 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux Mil dix-huit, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Guy LARGY, Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Céline NOWACZYK, Madame Maria-Héléna PAULINO, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :
Madame Virginie DRUINAUD donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ
Monsieur Stéphane DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Hervé LOEUILLET
Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE
Monsieur Frédéric POIGNANT,
Madame Virginie RANSON

Madame Christelle LECLERCQ a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Demande d'emplacement des forains

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la liste des forains qui souhaitent venir s'installer lors de la fête locale qui aura lieu le week-end du 26 et 27 mai et de la réderie le dimanche 3 juin. Ont posé leur candidature, la maison LESPINASSE pour une confiserie et pour leur manège « Autos-skooters », JOT Sylvain pour son manège « Les jeux Fun City », JOT Jordan pour son manège « Water ball » Dubuisson James Leullier pour son manège « pêche aux canards » et son manège enfantin.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'installation des forains précités à l'exception de Dubuisson James Leullier pour son manège enfantin sous réserve de la présence du manège enfantin de Monsieur DUBUISSON Bertrand.

Renouvellement du contrat fourrière

Le Maire présente à l'assemblée les conditions de renouvellement du contrat fourrière proposé par le refuge de Buigny-Saint-Maclou. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une charge obligatoire qui incombe aux communes. Le montant dû par la commune s'élève à 724.02 € soit 0.66 cts par habitant.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention ainsi que le montant dû par la commune.

Proposition d'avancement de grade d'un agent technique

Le Maire informe le conseil municipal que le centre de gestion propose un avancement de grade pour M. Patrick BUFFET. Sa situation actuelle est adjoint technique principal 2ème classe et propose de l'avancer au grade d'adjoint technique principal 1ère classe 6ème échelon à compter du 1er septembre 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité d'ouvrir le poste d'adjoint technique principal 1ère classe et de nommer Patrick BUFFET à ce grade.

Délibération pour l'installation d'une antenne relais

Le Maire informe le conseil municipal que la société SIAM l'a contactée afin d'installer une antenne relais « orange ». Deux points sont retenus : une petite antenne en dessous de l'horloge à l'église ou une grande antenne route nationale. L'antenne placée à l'église serait plus efficace. L'installation ayant lieu à l'intérieur de l'église, il faut refaire les escaliers. La société SIAM prend contact avec l'opérateur de téléphonie « orange » pour la prise en charge ou pas des frais liés à la restauration des marches.
Le montant de la location versé par « orange » est de 2 500.00 € par an.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Proposition de remise en état de l'orgue à l'église

Le Maire présente à l'assemblée un projet de restauration de l'orgue de l'église établit par M. Florian DROUET. Le devis estimatif pour la remise en état est de 6 500.00 €. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité la restauration de l'orgue.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération pour demande de subvention au titre des amendes de police

M. le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement d'une aire de stationnement et de retournement pour les autocars afin d'augmenter la sécurité des collégiens et faciliter les manœuvre des autocars. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 127 342.00 € H.T.

Après en avoir délibérer le Conseil Municipal autorise le maire à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

M. le Maire informe l'assemblée que le SMIRTOM du Plateau Picard Nord a décidé de mettre en place la collecte des papiers, cartons et cartonnettes en point d'apport

volontaire. Le SMIRTOM va donc acquérir des nouveaux conteneurs. Il propose d'implanter trois conteneurs dans la commune : un à la salle des loisirs, un à Vacquerie et le dernier à la déchetterie. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition des emplacements des conteneurs à papier.

Mme ETEVE fait part à l'assemblée qu'Aline MOUQUET a fait une demande pour un congé parental d'éducation à temps partiel soit 20 % en moins de son temps de travail. Afin de pallier à l'absence de celle-ci, **Mme ETEVE** propose de recruter temporairement un agent contractuel pour remplacer l'agent titulaire pendant la durée de son congé parental pour un temps de travail de 20/35ème. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel pour un temps de travail de 20/35ème de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pendant la durée du congé parental, et de prévoir les crédits au budget.

M. le Maire fait part que suite à un dysfonctionnement de l'usine SFG, la couche de sable et les roseaux à la station d'épuration doivent être retirés. L'usine SFG s'engage à remettre en état la station.

M. le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par Mme Maréchal, gérante du carrefour contact, cette dernière fait part des difficultés qu'elle rencontre dans son magasin.

M. LOEUILLET informe que la Chapelle est mise hors d'eau. Prochainement, M. Rousseau va intervenir. Les vitraux et les bancs sont en cours de fabrication.

M. LOEUILLET fait part de quelques travaux à effectuer à la maison de santé.

M. le Maire informe que la signature pour la vente des bâtiments du Conseil Départemental au 13 rue du Meillard aura lieu le 14 février. L'acte sera signé par **M. PATTE.**

M. HEMON informe qu'il y a toujours des jeunes qui se rassemblent aux aires de jeux. Il signale également que le règlement pour les aires de jeux est illisible.

M. HEMON signale que la maison au 16 résidence Léon Soudet est squattée. **M. SOMON** propose de la déclarer en abandon manifeste ainsi que le « bar des amis » route nationale.

M. SOMON fait part du début des travaux du collège en mars et de l'hôtel d'entreprise route de Canaples en avril.

Clôture de la séance à 22h00

La Secrétaire de séance, **Le Président de séance,**

Christelle LECLERCQ **Gérard DE SAINT RIQUIER**